

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/382

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/service archéologique et la Sahlmas pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le site d'un EHPAD à la Sarra, Lyon 5eme arrondissement

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, MME RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (POUVOIR A Mme RUNEL), Mme BLANC (POUVOIR A M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (POUVOIR A Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/382 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON/SERVICE ARCHEOLOGIQUE ET LA SAHLMAS POUR LA REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES SUR LE SITE D'UN EHPAD A LA SARRA, LYON 5EME ARRONDISSEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) a répondu à un appel d'offre lancé par la SAHLMAS (Société anonyme des HLM d'Action sociale) sur le site de la Sarra à Lyon 5^e, où une opération archéologique répond au projet de construction d'un nouvel EHPAD sur le terrain précédemment occupé par une maison de retraite aujourd'hui démolie.

Ce projet immobilier a fait l'objet d'une prescription de fouille préventive (arrêté n° 2020-407 du 15 mai 2020) émise par le Service régional de l'Archéologie (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes).

Le Service régional de l'Archéologie, auquel ce projet scientifique a été soumis pour validation avant autorisation de fouille, a demandé que des adaptations soient apportées au texte initial : elles ont été intégrées dans l'acte d'engagement définitif relatif à cette opération.

Elles portent, outre le changement de l'archéologue responsable de secteur, sur l'intégration de documents graphiques (plans et coupes) illustrant le mode opératoire proposé par l'opérateur, ainsi que sur le nombre de jours/homme prévus pour les différentes phases de la fouille, révisé à la hausse, et dont le devis tient compte.

Le contrat ci-après annexé prévoit que l'intervention de la Ville de Lyon sera facturée à la SAHLMAS à hauteur de 260 813,50 €HT pour la tranche ferme et de 122 336 €HT pour la tranche conditionnelle éventuelle. Il intègre le projet scientifique d'intervention tenant compte des recommandations émises par le service régional de l'archéologie et le devis détaillant les modalités de cette intervention.

Ce devis s'entend hors budget nécessaire à la mise en place de la prestation d'accompagnement des moyens mécaniques nécessaires à l'opération, directement pris en charge par l'aménageur, ainsi que hors budget à provisionner pour les éventuelles opérations de dépose des mosaïques et enduits peints qui seraient dégagés lors de la fouille.

Vu le projet de contrat ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Le contrat entre la Ville de Lyon – Service archéologique et la SAHLMAS pour la réalisation de la fouille archéologique prescrite par l'Etat pour la construction de l'EHPAD La Sarra (Lyon 5^e) est approuvé.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents à cette fouille.
- 3 - La recette résultant de cette opération sera imputée sur le programme FPREVSA, LC 99474.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET